

R E G I O N W A L L O N N E

Arrêté ministériel approuvant la modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de BRAIVES

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA MOBILITE

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie, notamment l'article 7;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2011 modifié le 21 novembre 2013 fixant la répartition des compétences entre les ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement ;

Vu la circulaire ministérielle du 19 juin 2007 relative à la mise en œuvre des commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité ;

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 2013 approuvant le renouvellement de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Braives;

Vu l'arrêté ministériel du 17 février 2014 approuvant la modification de ladite composition ;

Vu la délibération du Conseil communal du 27 janvier 2014 actant des modifications au niveau des suppléants au sein de la CCATM ;

Vu la délibération du conseil communal du 30 juin 2014 actant une modification dans la composition de la commission suite au décès d'un membre effectif ;

Considérant, en effet, que Monsieur José BERNARD, membre effectif représentant des intérêts visés par l'article 7,§3,5^{ème} alinéa du code précité, est décédé ;

Considérant que la conseil communal propose de désigner Monsieur Xavier VANDEN EYNDE, son premier suppléant pour le remplacer ;

Considérant le conseil communal propose de désigner Madame Olga DE SMEDT, sa deuxième suppléante à la place de celui-ci ;

Considérant que ces propositions sont conformes au prescrit décréteil ;

ARRETE

Article 1^{er} - La modification de la composition de la commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité de Braives telle que contenue dans la délibération du conseil communal du 30 juin 2014 est approuvée.

En conséquence, il est mis fin aux mandats de :

- Membre effectif de : Monsieur José BERNARD en qualité de membre effectif représentant le secteur privé ;
- Premier, second et troisième suppléants de : Messieurs Xavier VANDEN EYNDE, Daniel LAURENT et René-Fernand DUFOUR et Mesdames Olga DE SMEDT et Muriel HERRERA-FERNANDEZ et en qualité de suppléants tels qu'ils avaient été attribués par arrêté ministériel du 17 février 2014

Les autres mandats sont confirmés.

Article 2 - La CCATM est désormais composée comme suit :

Est désigné en qualité de président de la C.C.A.T.M. : Michel ONSSELS

Sont désignés en qualité de représentants du « quart communal » :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
Bruno LOUIS	Emmanuelle HOUARDY	Annik COLLET
Jean-Charles BOLLY	Justine DOYEN	Jérôme RIGUELLE
Christian DE COCK	Benoît SNELLINX	Marie-Paule VOLON

Sont désignés en qualité de représentants des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux et de mobilité :

Effectifs	Suppléants 1	Suppléants 2
Jean-Paul MELON	Georges WARNANT	Cécile SCHALENBORG
Jean-Marie TOMBALLE	Bernard LHEUREUX	Muriel VAN LERBERGHE
Xavier VANDEN EYNDE	Olga DE SMEDT	Daniel LAURENT

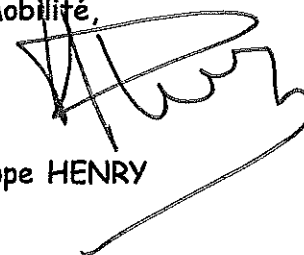
Sophie HOUART	Romuald GASPERINI	Vassilios NIKOLAIDIS
Marie-Paule BUTTIENS- DESTEXHE	Jean-Claude SAMEDI	Luc QUINET
Laurent MAHIAT	Eric LEFEVRE	Jean-Pierre EVERS
Christine DANTINNE	Jean-Bernard BOLLY	Marc CUISSET
Jean THIELEMANS	Benjamin LHEUREUX	Claude DOGOT
Jean-Claude RENWART	Jean-Marie MARECHAL	Réné-Fernand DUFOUR

Article 3 - Le présent arrêté sort ses effets le jour de sa notification au collège communal.

Fait à Namur, le

14 JUIL. 2014

Le Ministre de l'Environnement, de
l'Aménagement du Territoire et de la
Mobilité,



Philippe HENRY